AR Prefecture
024-200040400-20230926-2023_155-DE
Reçu le 05/10/2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire

****

Le 26 septembre 2023, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à la salle Polyvalente du restaurant du Grand Etang de la Jemaye sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 19 septembre 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	37	Allain Tricoire – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Francis Lafaye – Géry Denis – Gilles Mercier – Dominique Caillou – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	3	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Christiane Armandie pour la commune de Cherval Jacques Foulon pour la commune de Grand-Brassac
Titulaires absents	21	Jean-Pierre Prigul – Christine Berthé – Lisa Boyer – Jean-Pierre Prunier – Michel Desmoulin – Philippe Boismoreau – Joël Constant -Ludovic Gillaizeau – Clément Lemercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent -Catherine Esculier – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Gérard Caignard – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet – Denis Ferrand – Edwige Badel
Procurations	11	Jean-Pierre Prigul à Allain Tricoire Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Michel Desmoulin à Murielle Cassier Joël Constant à Bruno Limerat Ludovic Gillaizeau à Brigitte Pourtier Nicolas Platon à Dominique Caillou Catherine Bezac-Gonthier à Jean-Marcel Beau Laurent Casanave à Romain Perruchaud Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janaillac

AR Prefecture

024-200040400-20230926-2023_155-DE
Reçu le 05/10/2023

DELIBERATION N° 2023 /155 : (Code Nomenclature /522)
DATE : 26 SEPTEMBRE 2023
RAPPORTEUR : Yves Mahaud
OBJET : Plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle

Vu le code de la fonction publique et notamment ses articles L. 132-1 à 132-11 ; L.135-6 ; L. 325-17 et L. 325-18.

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

Vu les protocoles d'accord du 20 novembre 2018 et du 08 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique et la circulaire de mise en œuvre du 08 juillet 2013.

Vu la loi n°2014-873 du 04 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique et notamment ses articles 80 à 86

Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique.

Vu le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en oeuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique.

Vu la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Vu l'avis favorable émis par les deux collèges du Comité Social Territorial de la CCPR le 13 juin 2023,

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante du projet du plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle de la collectivité.
Ce plan d'action pluriannuel dont la durée ne peut excéder 3 ans renouvelables comporte les mesures suivantes :

- Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

AR Prefecture

024-200040400-20230926-2023_155-DE
Reçu le 05/10/2023

Celui-ci est élaboré sur la base des données issues de l'état de la situation comparée des femmes et des hommes du rapport social unique (RSU).

Après avoir présenté le document, Monsieur le Président informe que le Comité Social Territorial en date du 13 juin 2023, a émis un avis favorable du collège des représentants du personnel, à l'unanimité, et un avis favorable du collège des représentants de la collectivité, à l'unanimité également.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver ce plan d'action relatif à l'égalité professionnelle, afin qu'il entre en vigueur dans la collectivité1 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour : 51
Votes contre :0
Abstentions : 0

Le secrétaire de séance du 26 septembre 2023
Yves Mahaud

Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet

Signé électroniquement le 03/10/2023 à 19:04
par Didier BAZINET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBERAC

Publié le 06/10/2023

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 03/10/2023 19:03:11